

Tadeusz Cegielski

LA FRANCE ET LA POLITIQUE DU TIERS PARTI  
EN ALLEMAGNE  
1763 - 1774

Le conflit avec les Habsbourg portant sur la domination sur le continent européen, ainsi que le voisinage avec les pays allemands situaient les affaires de l'Empire au centre de l'intérêt de la monarchie française. Les garanties accordées à la constitution du Saint Empire romain germanique en 1648, qui rendaient possible à la France toute ingérence dans les affaires de l'Empire, passaient pour un joyau de la couronne des Bourbons.

L'intérêt de la France dans l'Empire ne s'exprimait pas par les seuls problèmes de la « balance des forces ». Le principe suprême de la politique étrangère de Louis XIV et de Louis XV — comme l'a démontré Gaston Zeller — cédait maintes fois le pas à l'idée géopolitique de « frontière gauloise », préconisant d'appuyer la frontière orientale du royaume sur le bord du Rhin<sup>1</sup>. Dans le siècle post-westphalien, l'histoire des rapports franco-allemands était marquée, en plus des coalitions antihabsbourgeoises avec les cours de l'Empire, par des conquêtes territoriales successives sur la rive gauche du plus grand fleuve allemand<sup>2</sup>. *Last but not least* l'intérêt de la monarchie dans l'Empire se rattachait aux affaires du commerce international. L'Allemagne était dans une mesure égale l'objet de l'expansion politique comme de l'expansion économique de la France.

La grande activité de la France ne constituait cependant pas un facteur stable dans le jeu européen des intérêts dans la seconde

<sup>1</sup> G. Zeller, *Le principe d'équilibre dans la politique internationale avant 1789*, in : idem, *Aspects de la politique française sous l'Ancien Régime*, préface de V. L. Tapié, Paris 1964, surtout pp. 181 sqq.

<sup>2</sup> H. Oncken, *Die historische Rheinpolitik der Franzosen*, Stuttgart-Gotha 1922, pp. 1 sqq.

moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Peu à peu s'éteignait le conflit avec l'Autriche ; augmentait aussi le rôle du royaume sur les mers dans les années trente, au résultat de quoi, après la guerre victorieuse de succession de Pologne (1733 - 1738), les Bourbons commencèrent à s'engager de moins en moins dans les affaires de l'Empire. Ce n'est pas d'un coup pourtant que Versailles devait rompre avec le mode traditionnel de penser : la preuve en a été donnée par les événements de la nouvelle guerre des années 1740 - 1748.

La guerre de la succession d'Autriche a engendré la menace de l'hégémonie prussienne en Allemagne — substituée à l'illusoire prédominance de l'Autriche —, facilitant ainsi le rapprochement entre Versailles et Vienne ; un renversement des alliances s'ensuivit en 1756. Le but essentiel de la politique allemande de la France devait être dès lors de viser à instaurer un état de choses — comme l'a exprimé le Ministre des Affaires étrangères François de Bernis — où aucun Etat n'aurait de suprématie en Allemagne et le traité de Westphalie serait respecté<sup>8</sup>. Ceci voulait dire que, voulant affaiblir la position de la Prusse, Versailles ne souhaitait pas par là-même un renforcement excessif de l'Autriche. La nouvelle balance des forces dans l'Empire allemand, déterminée par l'antagonisme austro-prussien et l'alliance franco-autrichienne, n'excluait pas pour autant les possibilités d'acquisitions territoriales par démembrement des possessions de Frédéric II de Prusse et par des transactions d'échanges avec les Habsbourg. La réalisation, favorable pour la France, des projets adoptés au printemps 1757 (notamment le transfert aux Bourbons des territoires rhénans de Frédéric et l'incorporation à la France de la partie littorale de la Belgique) a entraîné l'élimination des Habsbourg du nord-ouest de l'Empire et un accroissement considérable des possessions et des influences de Louis XV. Le trialisme franco-austro-prussien devait céder la place au dualisme franco-autrichien.

Ces visées demandaient que la France ne renonce pas après 1756 à son ancienne clientèle allemande. L'instrument de Versailles, c'étaient, comme toujours, les traités subsidiaires et d'alliance avec les cours allemandes de moindre importance. Parmi les partenaires de la France, la position la plus forte était détenue par

<sup>8</sup> M. W a w r y k o w a, *Dzieje Niemiec. 1648 - 1789* [Histoire d'Allemagne. 1648 - 1789], Warszawa 1976, p. 151.

l'électeur palatin ; venaient ensuite l'électeur de Bavière, l'électeur de Cologne, le duc du Wurtemberg, les ducs des Deux-Ponts, le duc de Brunswick, l'évêque de Liège, enfin les souverains de Nassau-Saarbrück, du Mecklembourg-Schwerin et de Bayreuth<sup>4</sup>.

Le cours défavorable pour la France de la phase finale de la guerre de sept ans (1756 - 1763) introduisit de nombreuses corrections aux programmes de balance des forces et de « frontière gauloise ». Sur la rive gauche du Rhin, la pression militaire et politique céda la place à la pénétration pacifique. Le duc Choiseul-Praslin, le premier homme d'Etat de France d'origine lorraine, amorça de longs pourparlers (1766 - 1787) sur l'échange de territoires frontaliers et la régulation des frontières<sup>5</sup>. Ils devaient aboutir à la signature d'accords d'échanges, scellés par des traités subsidiaires secrets avec l'électeur de Trêves, les duchés des Deux-Ponts, de Nassau-Saarverden, Nassau-Weilbourg, et avec le comté de Leyen<sup>6</sup>.

Les méthodes politiques n'avaient pas été les seules à changer. La France devait aussi se résigner à la perte de ses influences dans le Bas-Rhin où ses intérêts contrecarraient ceux de l'Autriche et des pays maritimes. Un tournant dans l'évolution du rapport des forces dans cette région fut marqué par l'élection au trône des archevêques de Cologne en 1762. Au représentant de la maison des Wittelsbach était substitué — avec la passivité complète de la France — un protégé tout d'abord de l'Autriche, puis des puissances du nord : Maximilien-Frédéric von Königsegg-Rottenfels. Pour la première fois depuis 178 ans, la dignité d'électeur de Cologne était accordée à un candidat non proposé par la cour de Versailles et ne provenant pas de la maison de Bavière alliée de la France<sup>7</sup>. Un autre coup fut porté aux intérêts français par l'élection dans l'évêché de Münster, et surtout dans l'évêché de Lüttich,

<sup>4</sup> Les sommes payées par la France aux souverains allemands sont relevées par F. Weiss, *Acquits et Ordonnances de Comptant. Histoire des fonds secrets sous l'Ancien Régime*, Paris 1939, pp. 158 sq.

<sup>5</sup> H. Göring, *Die auswärtige Politik des Kurfürstentums Trier im 18. Jh.*, vornemlich unter Franz Georg von Schönborn, Heidelberg 1922, p. 55.

<sup>6</sup> M. Flassan, *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française, ou de la politique de la France*, vol. VI, Paris 1811, pp. 591 sqq.

<sup>7</sup> H. Göring, *op. cit.*, p. 55 ; M. Braubach, *Frankreichs Rheinlandpolitik im Zeitalter der französischen Revolution*, « Archiv für Politik und Geschichte », vol. VIII, 1927, p. 172.

d'une importance stratégique particulière. Le trône de Münster échut en 1762 à Maximilien-Frédéric von Königsegg ; à la succession du cardinal bavarois tout dévoué à la France fut porté à Lütich, en 1763, un ecclésiastique lié à l'Angleterre et à la Hollande<sup>8</sup>.

Aucune atteinte en revanche n'était portée aux influences françaises dans les pays allemands du Rhin moyen. Le foyer de la politique de Versailles était, dans cette région, l'électorat de Trèves. Les actions françaises gardaient également une forte position à la cour d'un des dignitaires ecclésiastiques les plus influents de l'Empire, l'électeur de Mayence Eméric Joseph von Breidenbach<sup>9</sup>.

La partie sud-ouest de l'Empire avec la Bavière, le Wurtemberg et le pays de Bade était un terrain où les intérêts français étaient battus en brèche par l'Autriche et la Prusse<sup>10</sup>. Dans le sud de la Thuringe, dans les principautés d'Ansbach et de Bayreuth, la France commençait à céder le pas aux pays du nord avec la Prusse en tête. Un tournant fut marqué en 1769, date à laquelle les deux territoires furent réunis sous une même autorité par le margrave Charles-Alexandre, enclin à satisfaire aux exigences de Frédéric et à céder son domaine à la ligne brandebourgeoise des Hohenzollern<sup>11</sup>.

En dépit des liens de sang contractés entre la maison des Bourbons et celle des Wettin (le mariage de Marie-Amélie avec Charles III, roi de Sicile et d'Espagne, et de Marie-Joséphine avec le Dauphin de France Louis), les relations franco-saxonnes étaient loin d'être harmonieuses et les influences de Louis XV à Dresde marquaient un recul. La coopération des deux dynasties trouvait

<sup>8</sup> H. Göring, *op. cit.*, pp. 56 - 59 ; B. J. Kreuzberg, *Die politischen und Wirtschaftlichen Beziehungen des Kurstaates Trier zu Frankreich in der zweiten Hälfte des 18. Jhs.*, Bonn 1932, pp. 49 sqq.

<sup>9</sup> *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis le traité de Westphalie jusqu'à la Révolution française* (plus loin : *Recueil*), XXVIII<sup>e</sup> partie : *Etats allemands*, vol. I : *L'électorat de Mayence*, éd. G. Livet, Paris 1962, pp. 185 sq.

<sup>10</sup> F. L. Carsten, *Princes and Parliaments in Germany from the Fifteenth to the Eighteenth Century*, Oxford 1959, pp. 133, 136 sq. ; E. Boepple, *Friedrich des Grossen Verhältnis zu Württemberg*, Diss. Strassburg. München 1915, pp. 42, 52 sq., 79.

<sup>11</sup> F. Hertz, *The Development of the German Public Mind. A Social History of German Political Sentiments, Aspirations and Ideas*, vol. II : *The Age of Enlightenment*, London 1962, p. 343. Sur la succession brandebourgeoise à Ansbach et Bayreuth, cf. la note 33.

une plate-forme d'action dans les visées communes contre la sanction pragmatique autrichienne ; les conflits avaient en revanche leur source dans les ambitions des électeurs de Saxe, Frédéric-Auguste I<sup>er</sup> et Frédéric-Auguste II, de garder dans la dynastie le sceptre polonais. Pour atteindre les objectifs de sa politique polonaise, la Saxe renonçait volontiers à la coopération avec la France sur le terrain allemand.

L'intérêt de Versailles pour cet allié incertain, louvoyant entre la France et les cours impériales, s'était affaibli dès le début de la guerre de sept ans où l'occupation prussienne prolongée avait éliminé la Saxe du jeu européen et allemand. Le retrait en 1763 du soutien français au candidat saxon au trône de Pologne avait en revanche compromis le prestige des Bourbons à Dresde. Abandonnée également par l'Autriche depuis les pourparlers de paix à Hubertusburg, la Saxe recherchait, après 1763, un rapprochement avec Berlin ; elle tendait aussi à se concilier l'amitié de la Russie. Les craintes justifiées inspirées par le voisin prussien allaient de pair avec l'espoir d'obtenir des mains russes la couronne polonaise perdue en 1763<sup>18</sup>.

•

Apportant à la France un recul de ses influences dans le Saint Empire romain germanique, la guerre de sept ans avait en même temps laissé ouvert le conflit divisant l'Empire : le conflit prusso-autrichien. L'état d'équilibre entre la Prusse et l'Autriche avait été reconnu par certains hommes politiques français comme un effet satisfaisant au point de vue des intérêts de Versailles. Il était en revanche apparu inacceptable pour ceux qui étaient restés fidèles à la devise de Bernis. Si la France se retire de l'Empire — raisonnaient ces derniers — les petites cours allemandes se trouveront placées dans l'orbite des influences soit des Hohenzollern, soit des Habsbourg. De la nébuleuse politique qu'était récemment encore l'Empire, émergeront deux blocs consolidés, menaçants pour la France et pour la paix européenne. A une telle tournure

<sup>18</sup> Sur la politique saxonne, cf. W. Konopczyński, *Polska w dobie wojny siedmioletniej* [La Pologne pendant la guerre de sept ans], 1<sup>re</sup> - 2<sup>e</sup> parties, Kraków - Warszawa 1909 - 1911 ; O. Schulze, *Die Beziehungen zwischen Kursachsen und Friedrich dem Grossen nach siebenjährigen Krieg bis zum bayerischen Erbfolgekrieges*, Diss. Jena, Würzburg - Aumühle 1933.

des choses devait s'opposer un Tiers Parti, union profrançaise des cours allemandes où entreraient des princes catholiques et protestants<sup>13</sup>. La présence des protestants dans cette union semblait opportune du fait de la nécessité de limiter la sphère d'influence du Brandebourg-Prusse d'une part, et de la possibilité de tenir en échec l'allié autrichien de l'autre. En France, on considérait en outre que, dans le rapport des forces allemand, les états protestants étaient prépondérants par rapport aux catholiques. Attirer les cours non catholiques semblait possible ; depuis le temps de la Ligue Rhénane de Louis XIV, le parti protestant de l'Empire avait perdu le caractère d'union religieuse pour devenir une union politique<sup>14</sup>.

Le Tiers Parti devait pourtant avoir pour piliers trois cours catholiques : la Bavière, le Palatinat et les Deux-Ponts. Elles y étaient prédestinées par leurs liens politiques traditionnels avec la France, par leur importance dans le rapport des forces dans l'Empire, enfin par la menace d'annexion par les Habsbourg pesant sur la Bavière.

L'aspiration de la maison archiducal à annexer les territoires voisins de la Bohême, de l'Autriche et du Tyrol étaient de vieille date, elle remontait au XV<sup>e</sup> siècle. Dans les projets autrichiens se trouvait la Basse-Bavière et le territoire situé à l'est de l'Inn (l'Innviertel), rivière qui était la frontière naturelle entre l'Autriche et la Bavière. Le problème bavarois avait acquis un poids particulier dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle où il était devenu probable que le représentant de la branche guillaumienne des Wittelsbach, l'électeur Maximilien-Joseph, le souverain de la Bavière, ne laisserait pas de successeur mâle légitime. Dans l'esprit du jeune empereur Joseph II comme du chancelier Kaunitz, l'annexion de l'électorat tout entier ou d'une partie seulement constituerait non seulement une compensation pour la Silésie perdue en 1740 ; l'annexion de la Bavière renforcerait le noyau allemand de la monarchie habsbourgeoise, permettrait d'enrayer

<sup>13</sup> B. Auerbach, *La France et le Saint Empire romain germanique depuis la paix de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, Paris 1912, pp. 384 sq. ; L. Bergsträsser, *Christian Friedrich Pfeffels politische Tätigkeit im französischen Dienste 1758 - 1784*, Heidelberg 1906, pp. 29 - 32.

<sup>14</sup> *Recueil*, XVIII<sup>e</sup> partie : *Diète germanique*, éd. B. Auerbach, Paris 1912, p. 276 ; B. Auerbach, *op. cit.*, p. 385.

le processus du déplacement du centre de gravité de la politique autrichienne de la partie occidentale de l'Europe (et de l'Empire) vers ses régions centrales et sud-orientales<sup>15</sup>.

Dans les conditions de rivalité franco-autrichienne, non éteinte après 1756, le problème de la succession de Bavière ne cessait non plus de retenir l'attention de la France. Dès le début de la guerre de sept ans, la monarchie des Bourbons se préparait à régler cette question d'une manière favorable pour elle<sup>16</sup>.

L'idée du Tiers Parti, qui mûrissait depuis le déclin de la guerre de sept ans, était née dans sa forme définitive au printemps 1763 à Ratisbonne, le siège du Parlement de l'Empire. Ses promoteurs faisaient pression pour la mettre sans retard en oeuvre ; venait en effet un moment favorable à la reconstruction du prestige français battu en brèche. Pour le début de 1764 était projetée l'élection, maintes fois reportée, de l'archiduc Joseph Habsbourg, en tant que roi de Rome. La France se devait d'accorder son appui aux souverains d'orientation « patriotique » donc antiprussienne et à la fois antiautrichienne, en premier lieu aux Wittelsbach de Bavière<sup>17</sup>.

Les promoteurs du Tiers Parti faisaient valoir que celui-ci n'avait pas pour but d'affaiblir l'alliance austro-française de 1756. Tout au contraire, la ligue des états catholiques et protestants serait utile également à l'Autriche. Dans la ligue entreraient en effet les cours qui n'auraient jamais consenti à une collaboration directe avec l'Autriche et qui, privées de la protection française, seraient tombées tôt ou tard dans les bras de la Prusse ou de la Grande-Bretagne. L'argumentation était convaincante, mais l'Autriche prenait ombrage du fait que le cercle politique d'où était issue l'idée du Tiers Parti, ne se composait pas de partisans de l'alliance avec la maison des Habsbourg.

<sup>15</sup> A. Beer, *Zur Geschichte des bayerischen Erbfolgekrieges*, « Historische Zeitschrift », vol. XXXV, 1876, pp. 88 - 92 ; P. Oursel, *La diplomatie de la France sous Louis XVI. Succession de Bavière et paix de Teschen*, Paris 1921, pp. 20 - 23 ; P. P. Bernard, *Joseph II and Bavaria. Two Eighteenth Century Attempts at German Unification*, Den Haag 1965, pp. 7 - 10.

<sup>16</sup> *Recueil*, XVIII<sup>e</sup> partie, p. 275 ; cf. L. Bergsträsser, *op. cit.*, pp. 31 sqq.

<sup>17</sup> I. Rindfleisch, *Die Tätigkeit des Freiherrn Johann Georg von Lori in der bayerischen Politik vom Ausgang des siebenjährigen Krieges bis zum Teschener Frieden*, Diss. München, Speyer a. Rh. 1936, pp. 21 sqq.

Les auteurs de l'idée du Tiers Parti étaient les diplomates de Louis XV oeuvrant sur le territoire de l'Empire, éminents spécialistes de la problématique allemande, adoptant parfois un point de vue plus allemand que français. Citons en premier lieu le chevalier Hubert de Folard, pendant de longues années (1756 - 1776) ministre de la France à Munich ; l'élève et protégé de Folard, le comte Louis Du Buat, assumant la fonction de ministre auprès du Parlement de Ratisbonne (1763 - 1772), puis à Dresde ; enfin Christian Friedrich Pfeffel, depuis 1758 au service de la France, historien et juriste allemand. A l'inspiration et grâce à l'aide de ce dernier, naquit l'ébauche de la conception du Tiers Parti — le projet d'instructions pour le représentant de Louis XV à Ratisbonne, rédigé par Du Buat (date du 3 mars 1763).

Le projet de Du Buat et de Pfeffel fut bien accueilli par le chef de la politique étrangère française, Louis-César de Choiseul, duc de Praslin<sup>18</sup>. Les instructions de Choiseul-Praslin n'apportèrent donc pas de grandes corrections dans le projet déposé<sup>19</sup>. Le représentant de la cour de Versailles à Ratisbonne devait assurer les états de l'Empire que Louis XV en tant que « garant de la paix de Westphalie, le défenseur de leurs libertés, le protecteur des faibles, ne fût subordonné à l'allié de l'Impératrice » et qu'à son tour « la Cour Impériale ne profitât des liaisons étroites de la Cour de Vienne avec le Roi, pour porter des atteintes dangereuses au système de l'Empire »<sup>20</sup>. Du Buat devait aussi préparer le terrain pour un nouveau principe de liaisons entre la monarchie et l'Empire. Le Tiers Parti ne serait pas — au contraire de l'ancienne Ligue Rhénane — fondé sur le système subsidiaire qui « fait des amis inutiles en temps de paix et des ingrats dans les temps de trouble »<sup>21</sup>. Le fondement de la nouvelle union allemande devrait être l'intérêt commun des états de toutes confessions à conserver les institutions de l'Empire.

<sup>18</sup> *Recueil*, XVIII<sup>e</sup> partie, pp. 261, 279, 296 (notes de l'éditeur) ; B. Auerbach, *op. cit.*, pp. 381 sqq., 385.

<sup>19</sup> Instruction dans *Recueil*, XVIII<sup>e</sup> partie, pp. 264 - 295.

<sup>20</sup> *Ibidem*, p. 268.

<sup>21</sup> *Ibidem*, p. 280. Sur l'inutilité des traités subsidiaires conclus avec les cours allemandes, cf. Choiseul à Louis XV dans le *mémoire de mars 1770*, in : *Mémoires du duc de Choiseul. 1719 - 1785*, éd. F. Calmettes, Paris 1904, p. 243.

Encouragé par le ministère, Du Buat commença à déployer des activités dans le Reichstag. Les circonstances n'étaient cependant pas favorables à ses visées. « L'unité allemande » représentée, dans l'opinion du diplomate français, par le Parlement de l'Empire, était troublée par les conflits politiques nés à l'époque des guerres silésiennes et restés sans solution après les traités de 1763, en tête de ces conflits se situant l'antagonisme austro-prussien. Il était surtout apparu impossible de concilier les points de vue des catholiques et des protestants. Les pays protestants, y compris ceux qui, dans la guerre de sept ans, étaient intervenus aux côtés de la France et de l'Autriche, s'inclinaient actuellement à collaborer avec la Prusse et avec l'alliance naissante russo-prussienne (p. ex. la Hesse-Darmstadt, le Holstein-Gottorp, le Wurtemberg, le Mecklembourg)<sup>22</sup>. Le conflit croissant entre les états de confession différente ruinait la partie essentielle du plan Du Buat-Pfeffel. Un autre obstacle à la formation d'un parti profrançais fut également suscité par la politique inconséquente de la Bavière. A Munich les démarches visant à assurer la succession de Maximilien-Joseph se trouvaient contrecarrées par celles des partisans de l'Autriche<sup>23</sup>.

Le ministre français étant de plus en plus découragé, les efforts visant à constituer une nouvelle Ligue Rhénane déviaient dans le sens de la diversion antihabsbourgeoise. Ne pouvant pas gagner les états à la France, Du Buat savait la position de l'allié : il encourageait l'opposition envers les projets réformateurs de Joseph II, amplifiait la critique du « despotisme impérial ». L'agitation du ministre ne pouvait faire bonne impression ni à Versailles ni à Hofburg au temps où la façade de l'alliance conclue en 1756 ne s'était pas encore lézardée du fait de la participation de l'Autriche au partage de la Pologne. L'avortement de l'idée de monter un « Tiers Parti » par l'intermédiaire du Reichstag et les déclarations ouvertement antihabsbourgeoises de Du Buat entraînèrent son rappel de Ratisbonne au début de 1772<sup>24</sup>.

<sup>22</sup> *Recueil*, XVIII<sup>e</sup> partie, p. 310 ; cf. B. Auerbach, *op. cit.*, p. 386.

<sup>23</sup> I. Rindfleisch, *op. cit.*, pp. 23 sq. ; B. Auerbach, *op. cit.*, pp. 386, 389.

<sup>24</sup> B. Auerbach, *op. cit.*, p. 388 ; *Recueil*, XVIII<sup>e</sup> partie, pp. 296, 334, 344 (notes de l'éditeur).

Le fiasco de la mission du comte Du Buat doit être interprété non seulement par la difficulté objective à concilier les positions des états et collèges brouillés du Reichstag. La faiblesse de la politique étrangère de Louis XV — doublée de son engagement visible dans le conflit avec la Grande-Bretagne — provoquait la méfiance des petits états de l'Empire envers les initiatives françaises, ceux-ci craignant de rompre ouvertement avec l'une quelconque des deux puissances allemandes. L'inquiétude venait aussi de l'ambivalence des activités de la cour de Versailles. Alors que la diplomatie de Louis XV faisait à Vienne des démonstrations d'une volonté ferme de maintenir l'alliance de 1756, à Ratisbonne, dans les cours du Palatinat, en Bavière ou dans les Deux-Ponts les ministres du roi très chrétien menaient une agitation plus ou moins ouverte contre les Habsbourg<sup>25</sup>.



L'alliance franco-autrichienne n'empêchait pas non plus Versailles de manifester des initiatives dans une question aussi importante pour la balance des forces en Allemagne et en Europe centrale que la succession de Bavière. Le règlement de ce problème dans l'esprit des intérêts de la dynastie des Wittelsbach constituait une partie intégrale du projet Du Buat-Pfeffel. Les démarches de la diplomatie française en vue de gagner l'électeur hésitant entre la France et l'Autriche, s'intensifièrent vers la fin des années soixante quand il devint évident que l'idée du Tiers Parti sous sa forme proposée en 1763 n'avait pas de chances de réalisation. Conformément au matériau historique réuni à partir de 1759 à l'inspiration et avec la participation de la France, la succession de Bavière devait incomber à l'électeur du Palatinat et au duc de Jülich et de Berg, Charles-Théodore, représentant de la ligne rudolphienne des Wittelsbach. Dans la seconde phase, c'est-à-dire après la mort sans successeur, comme on pouvait s'y attendre, de Charles-Théodore, la Bavière et le Palatinat (ainsi que Jülich et Berg) auraient pu être réunis aux Deux-Ponts dont le duc serait

---

<sup>25</sup> D. Strauven, *Die wittelsbachischen Familienverträge 1761 - 1779*, Diss. Köln, Düsseldorf 1969, p. 156.

de ce fait parvenu à la position de troisième souverain de l'Empire allemand. L'enjeu était donc grand <sup>26</sup>.

Le mémoire de 400 pages de Pfeffel, remis en automne 1767 à Folard et envoyé au ministère français, analysait dans le détail l'aspect juridique de la question. L'obstacle formel à la réunion des territoires des deux électeurs pouvait résider uniquement dans le droit de l'empereur aux fiefs vacants de l'Empire. Pfeffel démontrait dans son mémoire que le danger des prétentions impériales était pleinement éliminé par les constitutions de la maison des Wittelsbach, par les accords de succession conclus entre leurs deux branches, la guillaumienne et la rudolphienne (l'accord de 1329 confirmé par l'empereur Louis IV et par l'art. 4 du traité de Westphalie) ainsi que par les capitulations électorales de 1764 confirmant le droit des électeurs à conclure entre eux des accords de succession. Quelles devaient être les mesures entreprises par Charles-Théodore pour s'assurer la totalité de la succession, écrivait en conclusion Pfeffel, n'était donc pas un problème de nature juridique mais politique.

Cependant après la guerre de sept ans, les mesures entreprises par la Bavière et le Palatinat allèrent dans le sens de mettre au point l'aspect formel du problème qui, selon le juriste allemand, n'appelait plus aucune correction <sup>27</sup>. A l'initiative de l'électeur Maximilien-Joseph et du cercle des « patriotes » bavarois liés avec lui, intervint un accord avec Charles-Théodore plutôt indifférent au problème de la succession. En 1766 et 1771 des accords secrets furent conclus entre la Bavière et le Palatinat, réglant les modalités de succession à partir des constitutions et des accords de la maison des Wittelsbach <sup>28</sup>. L'obtention de garanties politiques des accords fut remise dans les deux pays à des temps ultérieurs.

---

<sup>26</sup> Sur les conséquences politiques de la réunification des terres des Wittelsbach, cf. *Conjectures raisonnées sur la situation actuelle de la France dans le système politique de l'Europe*, in : *Correspondance secrète inédite de Louis XV sur la politique étrangère avec le comte de Broglie, Tercier, etc.*, éd. M. E. Boutaric (plus loin : *Correspondance de Louis XV*), vol. II, Paris 1866, pp. 135 sqq.

<sup>27</sup> D. Strauven, *op. cit.*, p. 159 ; L. Bergsträsser, *op. cit.*, pp. 36 sq.

<sup>28</sup> Le texte des traités entre autres dans : *Recueil des traités et conventions, conclus par la Russie avec les puissances étrangères*, éd. F. Martens, vol. II, St - Pétersbourg 1875, pp. 284 sqq.

Maximilien-Joseph avait décidé, après quelques hésitations, non seulement d'exclure la France des pourparlers de succession, mais de tenir absolument secrets devant la diplomatie de Louis XV les accords conclus. Les traités de 1766 et 1771 restèrent donc pour le moment inconnus tant des Français que des Autrichiens<sup>89</sup>. Même le ministre de Marie-Thérèse et de Joseph à Munich n'avait pu découvrir aucune trace des pourparlers menés pendant plusieurs années<sup>90</sup>.

La méfiance envers la France et le refus de répondre à ses initiatives étaient apparus particulièrement forts chez l'électeur du Palatinat. On se souvenait bien à la cour de Mannheim de la leçon de la dernière guerre où le stationnement sur le territoire du Palatinat de l'armée française et les opérations de la partie adverse avaient ruiné le pays<sup>91</sup>. Ainsi dès la fin de la guerre, Charles-Théodore était enclin à confier le sort de la succession à son ancien adversaire, le Brandebourg — Prusse. L'électeur du Palatinat s'opposait aussi à admettre aux pourparlers de succession le protecteur du duc mineur des Deux-Ponts, craignant que la dépendance du duc Christian par rapport à la cour de Versailles n'entraîne une ingérence française dans les accords<sup>92</sup>.

\*

L'impasse et le marasme croissant de la politique française depuis la fin des années soixante dans le domaine allemand, furent interrompus par les événements aux confins opposés de l'Europe. Les contradictions de ce qu'on appelait le conflit oriental : la guerre turco-russe et la guerre civile en Pologne, aboutirent à une entente de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, portant sur le partage de la Pologne en 1772. Avant cependant qu'en la critique année 1769, marquée par l'annexion autrichienne du Spisz

<sup>89</sup> D. Strauven, *op. cit.*, pp. 154, 231.

<sup>90</sup> Podstatzky à Kaunitz 1 III 1771 ; Oesterreichisches Staatsarchiv, Abt. Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien, Staatskanzlei (plus loin : HHStA Staka), Bayern, fasc. 32, f. 31.

<sup>91</sup> M. Braubach, *Politik und Kriegführung am Niederrhein während des Siebenjährigen Krieges*, in : *idem, Diplomatie und Geistes Leben im 17. und 18. Jh.*, « Gesammelte Abhandlungen » (Bonn), 1969, p. 517.

<sup>92</sup> D. Strauven, *op. cit.*, pp. 156, 231. Sur les relations des ducs des Deux-Ponts avec la France, cf. *Recueil*, VII<sup>e</sup> partie : *Bavière, Palatinat, Deux-Ponts*, éd. A. Lebon, Paris 1889, pp. 547, 559.

(Zips) polonais, n'intervînt la conjoncture favorable au partage, dans l'opinion des cours de Berlin et de Vienne le conflit oriental ouvrait une perspective de révision du statu quo allemand. En Prusse, on projetait de forcer l'alliée russe à accorder des garanties à la succession de la progéniture brandebourgeoise dans les comtés d'Ansbach et de Bayreuth<sup>33</sup> ; en Autriche, en revanche, était réapparu l'espoir de recouvrer la Silésie des mains prussiennes, éventuellement d'obtenir une compensation pour cette province — le plus volontiers en Bavière<sup>34</sup>. Si l'évolution des événements avait fait que les appétits des deux puissances avaient été satisfaits aux dépens de leur voisine polonaise, ceci n'en écartait pas pour autant le danger pesant sur la constitution territoriale et juridique de l'Empire allemand.

Le premier partage de la Pologne n'avait résolu aucune des contradictions opposant l'Autriche et la Prusse ; tout au contraire, celles-ci s'étaient envenimées, le partage étant apparu comme un succès de Frédéric II qui avait annexé les provinces poméranienne et grande-polonaise, les plus importantes sous le rapport stratégique et économique<sup>35</sup>. Pour la triade viennoise Marie-Thérèse, Joseph et Kaunitz, c'était un demi-succès, les territoires de la Petite-Pologne très éloignés du centre de la monarchie ne satisfaisant pas l'ambition de la dynastie humiliée par les guerres silésiennes<sup>36</sup>. L'affaire avait été la moins bonne pour Catherine II, forcée de renoncer à son ambition de grande puissance d'étendre son protectorat sur toute la Pologne<sup>37</sup>. Pour ces raisons, le roi de Prus-

<sup>33</sup> L'intention d'obtenir la succession dans les deux principautés franco-niennes s'était manifestée en 1752 (*Pactum Fridericanum*) et constituait une composante importante de la politique de Frédéric le Grand pendant toute la durée de son règne. Cf. surtout A. Sahrman, *Die Frage der preussische Sukzession in Ansbach und Bayreuth und Friedrich der Grosse*, Diss. München, Bayreuth 1912.

<sup>34</sup> Sur les projets autrichiens de revendication pendant le conflit d'Orient, cf. E. Rostworowski, *Podbój Śląska przez Prusy a pierwszy rozbiór Polski* [La conquête de la Silésie par la Prusse et le premier partage de la Pologne], « *Przegląd Historyczny* », vol. LXIII, 1972, n° 3, surtout p. 396.

<sup>35</sup> J. Topolski, *Reflections on the First Partition of Poland (1772)*, « *Acta Poloniae Historica* », vol. XXVII, p. 101.

<sup>36</sup> *Die erste Teilung Polens*, Bd 3 : *Documente*, éd. A. Beer, Wien 1873, pp. 340 sqq. ; cf. E. Rostworowski, *op. cit.*, pp. 396 sq., 404 sq.

<sup>37</sup> Je penche ici pour l'opinion de Kaplan, cf. H. Kaplan, *The First Partition of Poland*, New York - London 1962, p. 189.

se était disposé à renoncer, du moins temporairement, aux acquisitions dans l'Empire allemand et à se satisfaire des garanties russes attestant ses droits dans les duchés de la Franconie, alors que les autres auteurs du scandale diplomatique étaient enclins à considérer le traité de partage comme une prémisse politique à de nouvelles annexions : l'Autriche à « l'agrandissement » en Allemagne (éventuellement en Italie), la Russie à des acquisitions aux dépens de la Turquie. A la cour de Pétersbourg régnait aussi l'opinion que la participation de l'Autriche et de la Prusse au partage de la Pologne devait aboutir à la suppression de la rivalité entre ces puissances et, par là, rendre possible la solution pacifique des questions litigieuses dans l'Empire <sup>38</sup>.

Le projet d'alliance austro-russo-prussienne préparé à Vienne au milieu de 1772, préconisant notamment le partage des successions de Bavière ainsi que d'Ansbach et de Bayreuth, fut accueilli avec des hésitations à Pétersbourg et rejeté par Frédéric II <sup>39</sup>. Autrement que le duc Henri Hohenzollern qui, après les succès des pourparlers sur le partage, croyait en la possibilité d'étendre les annexions prussiennes aux territoires de l'Empire, Frédéric jugeait que de nouvelles annexions libéreraient des forces sur lesquelles la diplomatie des trois cours perdrait tout contrôle <sup>40</sup>. Le système en vigueur des alliances européennes isolait en effet et privait de force la France, cette principale puissance intéressée soit par la rupture du triangle des copartageants, soit par la mise en place d'un contre-poids. Tant que la monarchie de Louis XV restait en alliance avec les Habsbourg et qu'un abîme se creusait entre elle et la Grande-Bretagne, la Russie, l'Autriche et la Prusse pouvaient consommer les fruits de leur victoire. Sceller le partage de la Pologne par des traités trilatéraux d'alliance et étendre

<sup>38</sup> *Političeskaja perepiska Imperatricy Ekateriny II*, 7<sup>e</sup> partie : 1772 - 1773, in : *Sbornik Russkovo Istoričeskovo Obščestva* (plus loin : *Sbornik*), vol. CXVIII, St - Pétersbourg 1904, pp. 139 sq.

<sup>39</sup> *Politische Correspondenz Friedrichs des Grossen* (plus loin : *PC*), vol. XXXII, Berlin 1908, pp. 471, 479 sqq., 483 ; vol. XXXIII, Berlin 1909, pp. 287 - 297. Cf. *Die erste Teilung Polens...*, pp. 89 sqq., 186 - 190. Dans la question controversée de la triple alliance qui devait sceller le traité de démembrement conclu entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, je partage l'opinion de Stribny selon qui l'initiative en aurait été donnée par l'Autriche (cf. W. Stribny, *Die Russlandpolitik Friedrichs des Grossen. 1764 - 1786*, Würzburg 1966, p. 69).

<sup>40</sup> H. Kaplan, *op. cit.*, p. 131.

l'expansion au territoire névralgique du Saint Empire, entraînaient le risque de voir s'écrouler l'édifice des alliances de 1756 et 1764 et surgir sur ses fondements une configuration nouvelle, défavorable pour les trois cours copartageantes.

\*

Les craintes de Frédéric II n'étaient pas sans fondement. A Paris où la nouvelle du partage de la Pologne et de la participation à cette entreprise de l'alliée autrichienne (mai 1772) avait provoqué la consternation chez les responsables de la politique étrangère du roi, était mise à l'étude, en 1772 et encore au printemps de l'année suivante, la possibilité d'un remaniement du système des alliances européennes. On prêtait aussi une oreille attentive aux signaux annonciateurs d'une menace pesant sur le statu quo de l'Empire, découlant de l'entente entre les trois cours. Une fois déjà en effet la diplomatie française avait traité à la légère, avec l'effet connu, les bruits sur les projets de partage nourris par la Prusse, l'Autriche et la Russie.

Les spéculations sur les possibilités d'annexions austro-prussiennes aux dépens de l'Empire provenaient pour la plupart des représentants de Louis XV accrédités auprès des cours allemandes ; certaines parvenaient en France par une voie plus détournée. En janvier 1773, le ministre suédois Ulrik von Scheffer avertissait Vergennes, alors accrédité à Stockholm, des conséquences d'un traité secret qui devait être conclu entre l'empereur et le roi de Prusse pendant la rencontre des souverains à Nysa (Neisse)<sup>41</sup>. La conviction que l'entente entre la Russie, la Prusse et l'Autriche pouvait entraîner une révolution dans le statu quo territorial de l'Empire, régnait à Dresde dès juin 1772<sup>42</sup>. L'adhésion formelle de l'Autriche au traité russo-prussien en août et la note de Kaunitz du 18 septembre, informant les états de l'Empire de la participation de Vienne au partage de la Pologne, avaient approfondi la panique régnant en Allemagne. A Munich, Mannheim, Trêves et Mayence peu de gens doutaient que l'effet de la collaboration

<sup>41</sup> *Correspondance secrète du comte de Broglie avec Louis XV (1756 - 1774)*, éd. D. Ozanam, M. Antoine (plus loin : *Correspondance de Broglie*), vol. II, Paris 1961, p. 378.

<sup>42</sup> Sacken à Rivière 14 VI 1772, Staatsarchiv Dresden, Geheimes Cabinet (plus loin : StAD Gesandt.), H. St. A. 2746, dos. XVII, f. 236.

austro-prussienne s'exprimerait par le partage des futures successions de Bavière, Ansbach et Bayreuth ; on craignait également les visées prussiennes sur le Mecklembourg ou même la Saxe<sup>43</sup>. Ce climat trouvait son reflet dans la partie de la presse allemande sur laquelle les cours copartageantes n'étendaient pas leur contrôle. Le 15 février 1773, le « Frankfurter Kaiserl.- Reichs Ober Post-Amt Zeitung », un journal très lu et diffusé dans toute l'Allemagne, publiait un article où il était constaté que l'Autriche et la Prusse, capables de mettre sur pied une armée de 300 000 soldats, utiliseraient ce potentiel pour mettre en oeuvre le projet, adopté en été 1772, de partager certains territoires de l'Empire<sup>44</sup>.

Une appréciation plus digne de foi et plus pondérée de la situation fut donnée par l'archi-chancelier de l'Empire, l'électeur Eméric-Joseph, qui, lui non plus pourtant, ne cachait pas ses craintes si l'accord conclu au résultat du partage de la Pologne par les trois puissances ne constituait pas une menace pour les institutions du Saint Empire. Dans les démarches auprès du ministre français, le marquis d'Entraigues, l'archevêque de Mayence constatait qu'il ne considérait pas que l'action concertée de Vienne et de Berlin signifiât l'harmonie entre ces cours. Tout au contraire, elles se méfiaient l'une de l'autre comme autrefois. Les succès de Frédéric II poussent l'empereur à échafauder d'autres plans d'annexion. Le mécanisme des partages une fois mis en marche acculera l'Empire à la destruction<sup>45</sup>.

La diplomatie officielle et secrète du roi se trouvait donc confrontée à des tâches difficiles et urgentes, à la réalisation desquelles la France n'était pas préparée. En plus de la position pacifiste et passive adoptée par le vieux souverain et de la crise intérieure, financière et politique de la monarchie, le facteur qui entravait une action rapide et efficace était la surprise et, ce qui s'ensuivait, la faible connaissance de la situation européenne<sup>46</sup>.

<sup>43</sup> A titre d'exemple : Folard à d'Aiguillon 29 VIII 1772, Bibl. Jagiellońska (plus loin : BJ), notes de W. Konopczyński, ms. 39/61, f. 314 ; Unger à Sacken 23 XII 1773, StAD Gesandt., H. St. A. 2651, vol. XXII, f. 406 ; cf. B. J. Kreuzberg, *op. cit.*, p. 85.

<sup>44</sup> Neipperg à Kaunitz 17 II 1773, HHStA Staka, Reich, fasc. 129, n° 499.

<sup>45</sup> *Recueil*, XXVIII<sup>e</sup> partie, vol. I, pp. 232 sq.

<sup>46</sup> G. P. Gooch, *Louis XV. The Monarchy in Decline*, London 1956, pp. 91 sqq., 191 sq.

Vu l'inaction du ministère jusqu'en juillet 1772, l'initiative dans la question des partages fut prise par les hommes politiques liés avec le « secret » du souverain et les diplomates du cercle des adversaires traditionnels de l'alliance avec l'Autriche, ceux qui plus tôt avaient été les promoteurs du Tiers Parti en Allemagne. Le comte de Broglie, chef de la diplomatie secrète, s'efforçait de tirer Louis XV et la politique étrangère de la France de la léthargie dangereuse dans laquelle ils étaient plongés. Il réclamait l'assainissement du budget de l'Etat, l'augmentation des effectifs de l'armée, le resserrement des liens avec les alliés. De Broglie, indépendamment de nombreuses restrictions, était partisan du système existant des alliances françaises. Il considérait, tout comme le roi, que le rapprochement de la France avec la Grande-Bretagne ou avec la Prusse était impossible (Louis XV était particulièrement hostile à cette dernière). Loin de penser à une croisade contre les Habsbourg, de Broglie présenta au début de juin 1772 au roi un mémoire élaboré en commun avec François Durand (ex-ministre à Londres et à Vienne) sur les moyens à mettre en oeuvre pour empêcher l'Autriche de faire de nouveaux pas sur la voie de l'expansion territoriale. Le chef du « secret » postulait de monter une ligue des Etats du sud (France, Espagne, Sardaigne, les Deux-Siciles, Gênes), élargie à certaines cours allemandes. Le système proposé aurait pour ossature des traités subsidiaires et son essence consisterait à obtenir un équilibre militaire sur le continent. « *Si vis pacem para bellum* », essayait-il de convaincre le souverain. En armant la France et ses satellites, on protégerait l'Italie bourbonnienne contre l'annexion autrichienne et les successions de Bavière et de Franconie contre le partage entre les deux puissances allemandes<sup>47</sup>.

Les anciens adversaires de l'alliance franco-autrichienne, Follard et Du Buat, reconnurent que, dans la situation créée au milieu de 1772, le problème le plus grave était d'empêcher les annexions autrichiennes et prussiennes dans l'Empire. Les voies permettant de sortir de l'isolement dans lequel s'était trouvée la France au résultat de la « trahison » de l'Autriche, et le remède

<sup>47</sup> *Correspondance de Broglie*, vol. II, pp. 366, 372 sqq., 381 sq., 383, 399 ; *Correspondance de Louis XV*, vol. I, pp. 432 - 445.

assurant la paix des princes allemands, c'était principalement de réactiver le Tiers Parti dévoué à Versailles<sup>48</sup>.

Le comte de Broglie et les diplomates de Louis XV accrédités en Allemagne et partageant ses vues, ne prenaient cependant pas en considération les aspects essentiels de la situation intérieure et internationale de la France. Ils oubliaient non seulement la faiblesse de la monarchie ; l'idée de la ligue des Etats du sud et allemands était issue de la conception, désactualisée en 1772, du rapport des forces politiques en Europe. Le continent n'était plus divisé en deux blocs, du sud et du nord, en tant qu'effet des conflits primaires entre la France et l'Angleterre d'une part, la France et la Russie de l'autre. L'essence du système européen, voilée encore, il est vrai, à l'époque du premier partage de la Pologne, aux yeux de nombreux hommes politiques, résidait maintenant dans la prédominance de la Russie sur le continent, sur les mers en revanche et dans les colonies cette suprématie appartenant à la monarchie anglaise. Seules la Russie et l'Angleterre étaient capables de diriger la politique internationale, de grouper autour d'elles tels ou tels Etats européens. L'alliance visant la Russie et les deux puissances allemandes ne pouvait avoir de raison d'être qu'en se fondant sur le Royaume Uni<sup>49</sup>.

De ces faits se rendait compte le nouveau chef, depuis juin 1771, de la diplomatie française, Emmanuel Armand duc d'Aiguillon. Appréciant à sa juste valeur la menace pesant sur l'Empire et sans renoncer à l'occasion de se soumettre les cours allemandes traditionnellement francophiles, il prit pour objectif principal, dans la situation existante, l'entente avec l'Angleterre<sup>50</sup>. Seule l'alliance franco-anglaise, assurant l'équilibre à l'échelle européenne, pouvait être élargie par la coalition des Etats allemands, celle-ci garantissant le même équilibre à l'intérieur de l'Empire. La réalisation du plan d'Aiguillon ne demandait pas les gigantesques dépenses aux effets incertains qu'aurait entraînées le projet de

---

<sup>48</sup> Knebel à Kaunitz 21 IX 1772, HHStA Staka, Sachsen, fasc. 18, f. 116 ; *Recueil*, XXVIII<sup>e</sup> partie, vol. I, p. 233.

<sup>49</sup> M. Roberts, *Great Britain and the Swedish Revolution 1772 - 1773*, « *Historical Journal* », vol. VIII, 1964, n<sup>o</sup> 1, pp. 1 sq.

<sup>50</sup> *Ibidem*, p. 16. Pour les plans de d'Aiguillon vis-à-vis de l'Empire, cf. W. K o n o p c z y ń s k i, *Konfederacja barska [La Confédération de Bar]*, vol. II, Warszawa 1938, p. 297.

ralliement des cours allemandes et méditerranéennes, pauvres et militairement faibles<sup>51</sup>. Le ministre n'excluait pas, comme on le verra plus loin, la possibilité de conclure des traités subsidiaires avec les Etats allemands prêts à y souscrire, cependant le centre de gravité de ses visées s'exprimait dans les accords diplomatiques. Ceux-ci devaient d'emblée rompre le triangle des copartageants ou du moins limiter le partage de la Pologne et faire abandonner à l'Autriche et à la Prusse l'idée éventuelle d'« aller sur cette lancée » et de spolier les successions allemandes d'après le principe déjà mis à l'épreuve.

La situation semblait être favorable aux idées françaises. L'Angleterre, mécontente des récentes mesures prises par la Russie et la Prusse, mais prête à consacrer la Pologne au nom de ses intérêts économiques au bord de la Néva, se trouva confrontée dans la seconde moitié de 1772 et au début de l'année suivante à une crise dans ses rapports avec la Russie. Crise, ajoutons-le, inaugurée par les activités de la diplomatie française et exploitée par elle pour tenter de s'entendre avec le gouvernement de Georges III<sup>52</sup>.

Le 19 août 1772, avec l'aide substantielle de la France, le jeune souverain suédois Gustave III avait fait un coup d'Etat monarchique, dispersé le Parlement et le parti prorusse qui y siégeait. L'impératrice russe était prête à intervenir militairement pour la défense de ses intérêts en Suède. En Angleterre, qui avait investi d'importants capitaux pour combattre les influences françaises à Stockholm, le coup d'Etat encouragé de l'autre côté de la Manche avait déclenché une vague de gallophobie. Lord Suffolk, responsable pour la politique nordique, comprenait toutefois que, dans la

---

<sup>51</sup> Cf. note 70. Ajoutons que même de Broglie s'opposait au subventionnement des princes allemands, considérant leurs armées comme absolument inefficaces sur le champ de bataille ; cf. *Correspondance de Broglie*, vol. II, p. 370.

<sup>52</sup> Pour D. B. Horn (*British Public Opinion and the First Partition of Poland*, Edinburgh 1945, p. 38) et pour W. Konopczyński (*England and the First Partition of Poland*, tiré à part de « *Journal of Central European Affairs* », vol. VIII, 1948, n° 1, pp. 13 sq.), le succès français à Stockholm marquait la fin de l'entente franco-britannique en voie de naître ; pour M. Roberts, en revanche, « *Gustavus's coup d'Etat had destroyed the only real common ground between England and Russia* » (op. cit., p. 43) par quoi il avait ouvert une perspective de rapprochement entre Londres et Paris.

situation actuelle, le soutien anglais accordé à la Russie lui permettrait d'exécuter sa menace de débarquement en Suède qui provoquerait une guerre européenne. Aussi le chef du département du nord cherchait-il à s'entendre avec la protectrice de Gustave III, garantissait à ce dernier la non-intervention, refroidissait la fièvre guerrière à Pétersbourg. De même dans le département du sud à Londres se manifestaient des tendances à l'entente avec la France : on y pensait à prévenir la guerre et arrêter les partages de la Pologne. Les pourparlers secrets franco-anglais commencés en juillet 1772, connurent en novembre une nouvelle impulsion sous la forme de la crise scandinave. Les entretiens sur le traité entre la France et l'Angleterre se prolongèrent jusqu'au printemps 1773 sans cependant aboutir au résultat<sup>63</sup>. En dernière instance, les plans de d'Aiguillon devaient sombrer face à la non-préparation de la société anglaise à l'idée d'alliance avec « l'éternel adversaire ». La politique de la monarchie constitutionnelle de Georges III ne pouvait être, au contraire de la politique française, un instrument docile aux mains des diplomates professionnels.

En France, le fiasco des pourparlers de St-James devait conduire à l'abandon, en 1773, de l'idée de coalition des états allemands. Ceci pourtant n'avait pas supprimé l'activité intense dans la sphère de la politique de l'Empire. Celui-ci, militairement faible, tourmenté par les querelles dynastiques et politiquement divisé entre les puissances européennes hostiles, était incapable de prendre des mesures sérieuses d'autodéfense. Caractéristique était sous ce rapport l'attitude du Reichstag, resté entièrement passif face aux conflits et dangers nés dans les années 1772 - 1774<sup>64</sup>.

\*

La diplomatie française porta tout d'abord son regard sur la Saxe et la Bavière. Les circonstances favorisaient les projets,

<sup>63</sup> M. Roberts, *op. cit.*, pp. 17 - 22 ; plus amplement sur les entretiens de l'envoyé de d'Aiguillon avec Rochford, cf. B. Fraguier, *Le duc d'Aiguillon et l'Angleterre (juin 1771-avril 1773)*, « Revue d'histoire diplomatique », 1912, pp. 616 sqq.

<sup>64</sup> Sur l'action autrichienne à Ratisbonne s'opposant à soulever au Reichstag la question du partage de la Pologne et de ses conséquences pour l'Empire allemand, cf. T. Cegielski, *Polityka Rzeszy Niemieckiej w okresie pierwszego rozbioru Polski. 1772 - 1774* [La politique de l'Empire allemand à l'époque du premier partage de la Pologne. 1772 - 1774], « Kwartalnik Historyczny », vol. LXXXVI, 1979, n° 1, pp. 23 - 30.

étudiés en France, de reconstruire le Tiers Parti, mais elles ne préjugeaient pas pour autant de l'orientation définitive des deux cours. A Dresde en effet comme à Munich, l'envie de se tirer de la déchéance politique et de s'assurer un avenir était contrebalancée par la crainte de s'engager dans un nouveau conflit militaire qui scellerait le sort des électors. Dans cette conjoncture, la diplomatie de Louis XV avait pour tâche d'inciter la Saxe à abandonner les démarches visant à recouvrer la protection russe (et obtenir en échange la protection prussienne), et la Bavière avec le Palatinat lié avec elle à rejeter la politique déterminée, d'une part, par la crainte de l'agression autrichienne et, de l'autre, par le manque de confiance envers l'ancienne alliée et protectrice — la France.

D'Aiguillon devait se heurter à des difficultés particulières pour ce qui est de la Saxe. Un accord franco-saxon plus étroit appelait du côté de Dresde une condition essentielle : renoncer aux tentatives de recouvrer le trône polonais, intensifiées depuis le déclenchement de la guerre civile en Pologne et du conflit russo-turc en 1768. Une telle décision entraînerait un affaiblissement immédiat de la dépendance de la Saxe vis-à-vis de la cour pétersbourgeoise, et surtout instaurerait les conditions de coopération de Dresde avec la politique hostile aux partages du duc d'Aiguillon<sup>55</sup>.

Pendant dans les nouvelles conditions, les affaires polonaises devaient rester au centre de la politique saxonne. A la cour de Dresde, on suivait avec inquiétude les projets de réformes institutionnelles en Pologne avancés par les copartageants. Il s'agissait surtout du projet d'exclure les étrangers du trône polonais. Un problème de la plus haute importance étaient aussi, pour la Saxe, les relations commerciales avec la Pologne, entravées par le partage et par l'ingérence de la Prusse et de la Russie dans les affaires intérieures de l'Etat polonais<sup>56</sup>.

<sup>55</sup> Sur les liens de la cour saxonne avec les confédérés polonais, cf. surtout W. Konopczyński, *Konfederacja*, l. c.; plus amplement sur la politique de la Saxe dans les années 1772 - 1774, T. Cegielski, *op. cit.*, pp. 30 - 35.

<sup>56</sup> Knebel à Kaunitz 3 V, 13 VIII, 24 IX, 1 X, 11 X, 15 X, 22 X, 9 XI, 10 XII 1773, HHStA Staka, Sachsen, fasc. 19, f. 128, 218, 247, 250, 260, 263, 265, 274, 305; Sacken à Rivière 20 IX 1772, Rivière à Sacken 18 X 1772, StAD Gesandt.,

Les circonstances mentionnées faisaient pencher la balance de la politique saxonne du côté de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche. Le chef de la politique étrangère des Wettin, le comte Carl von der Osten-Sacken, comptait cependant — à l'instar des politiciens auxquels était échu en 1772 un rôle passif ou secondaire — que les intérêts contradictoires conduiraient à la rupture de l'accord entre les trois puissances<sup>57</sup>. Pour cette raison il ne voulait pas lâcher la carte française ; Versailles encourageait par les perspectives de renouvellement des liens de sang entre les Bourbons et la dynastie saxonne, tâtait le terrain pour savoir si la Saxe ne serait pas encline à signer un accord portant sur les subsides<sup>58</sup>.

La proposition d'agrandir l'armée saxonne aux frais de Louis XV avait été déjà avancée par le prédécesseur de d'Aiguillon, Choiseul. Elle se rattachait à la politique de revanche de l'ancien ministre qui préparait une guerre contre l'Angleterre et visait à « encercler » les alliés britanniques potentiels — la Russie et la Prusse. Le projet de traité subsidiaire avec l'électeur Frédéric-Auguste avait avorté en avril 1771, tant du fait de la démission de Choiseul que de la dépendance trop forte, selon les Français, de la Saxe vis-à-vis de Berlin et de Pétersbourg<sup>59</sup>. On revint à cette question en France en août de l'année suivante. Selon les visées de d'Aiguillon, l'argent français permettrait non seulement de reconstituer l'armée saxonne après les défaites de la guerre de sept ans. Le but poursuivi par les démarches françaises était d'arracher la Saxe aux influences des Etats copartageants et d'amener à une « neutralisation de fait » de l'électorat. Il s'agissait d'une union défensive de la Saxe avec la France, garantissant

H. St. A. 2746, dos. XVII, f. 359, 394. Cf. *Sbornik*, vol. CXXV, St-Petersbourg 1906, p. 288. Sur l'importance des voies polonaises de communication pour l'économie saxonne, cf. J. Ziekursch, *Sachsen und Preussen um die Mitte des achtzehnten Jhs. Ein Beitrag zur Geschichte des österr. Erbfolgekrieges*, Breslau 1904, pp. 34 sq. (sur les chicanes prussiennes à l'encontre du commerce saxon *ibidem*, pp. 35 - 38).

<sup>57</sup> Sacken à Rivière 24 I 1773, StAD Gesandt., H. St. A. 2746, dos. XVIII, f. 42.

<sup>58</sup> Sacken à Stutterheim 2 X 1773, StAD Gesandt., H. St. A. 3397, dos. IX, fol. 375, f. 405.

<sup>59</sup> PC, vol. 31, Berlin 1906, pp. 126 sq. (et note 1) ; sur les projets de guerre de Choiseul, cf. L. B l a r t, *Les rapports de la France et de l'Espagne après le pacte de Famille*, Paris 1915, pp. 142 - 200.

aux Wettin l'inviolabilité de leurs possessions et leur assurant la liberté dans la sphère de la politique allemande<sup>60</sup>.

Le comte Osten-Sacken, prêt à puiser des profits de l'attitude amicale de la France (le mariage de la princesse Amélie avec le petit-fils de Louis XV, le comte d'Artois, l'aide dans la réalisation de la « Polenpolitik » saxonne), faisait dépendre l'alliance avec Versailles du résultat favorable pour la France de ses entretiens avec l'Angleterre. Il ne croyait pas en la possibilité de mettre sur pied une ligue des Etats du sud et allemands, préconisée par le comte de Broglie<sup>61</sup>. Au représentant de l'électeur à la cour de Louis XV, il recommandait l'expectation. Ceci se rapportait surtout au traité subsidiaire proposé par d'Aiguillon. « Je me borne à Vous instruire par ordre exprès de l'Electeur, de n'entrer en rien à l'égard du projet — recommandait-il le 20 septembre — mais de ne pas non plus le rejeter ; de Vous retrancher sur l'ignorance [...] »<sup>62</sup>.

La temporisation de Sacken n'était pas faite pour faire monter la valeur des actions saxonnes à Versailles. Ce n'est cependant pas ce qui devait préjuger de l'évolution des rapports entre les deux cours. Le refroidissement déjà visible à la charnière de 1772/1773 de l'attitude de Louis XV et de son ministre envers la Saxe, avait sa source dans les signaux parvenant de Vienne sur la politique à deux faces de l'électorat vis-à-vis de la France. Inquiétantes semblaient surtout à d'Aiguillon les démarches de Dresde liées aux prétentions des Wettin à la succession bavaroise<sup>63</sup>. La

<sup>60</sup> Rivière à Sacken 19 VIII, 20 IX 1772, StAD Gesandt., H. St. A. 2746, dos. XVII, f. 348, 358. Pour les opinions françaises sur l'état de l'armée de Frédéric-Auguste, cf. *ibidem* et Rivière à Sacken 24 I 1773, StAD Gesandt., H. St. A. 2746, dos. XVIII, f. 57 ; cf. la PC prussienne, vol. 33, pp. 178. 222, 415, 480.

<sup>61</sup> Sacken à Rivière 4 IV 1773, StAD Gesandt., H. St. A. 2746, dos. XVIII, f. 105. Sur les entretiens relatifs au mariage de la princesse Amélie avec le comte d'Artois : Rivière à Sacken 15 III, 2 IX 1772 ; Sacken à Rivière 3 V, 11 X 1772, 24 I 1773, StAD Gesandt., H. St. A. 2746, dos. XVII, f. 144, 187 - 190, 367, 377, dos. XVIII, f. 43 ; sur les tentatives visant à obtenir l'appui de Versailles pour les intérêts saxons en Pologne, cf. Sacken à Rivière 14 VI, 20 IX 1772 ; Rivière à Sacken 18 X 1772, StAD Gesandt., H. St. A. 2746, dos. XVII, f. 326, 356 sq., 394.

<sup>62</sup> Sacken à Rivière 20 X 1772, StAD Gesandt., H. St. A. 2746, dos. XVII, f. 357.

<sup>63</sup> En 1747, la soeur de l'électeur de Bavière, Marie-Antoinette Walpurga, a été forcée de renoncer à ses droits sur les biens allodiaux bavarois du fait de son mariage avec l'électeur de Saxe ; jamais cependant elle n'avait aban-

tentative secrète de 1772 de transférer sur la Maison d'Autriche les droits de la dynastie saxonne à la succession, en échange du mariage de Joseph II avec la princesse saxonne Amélie, a fait à la cour de Versailles la pire impression<sup>64</sup>. Si nous rappelons que, dans le même temps, la diplomatie officielle de Frédéric-Auguste envisageait le mariage d'Amélie avec le petit-fils de Louis XV, nous aurons un tableau complet des inconséquences de la politique de Dresde. Le système de cautions dans les deux camps hostiles devait aboutir à l'effondrement des chances d'entente avec la France sans pour autant faire progresser l'amélioration des rapports avec les puissances copartageantes<sup>65</sup>. La conscience de l'impasse et de l'isolement politique impose à Sacken la révision, au moins partielle, du système mis jusque-là en oeuvre et une orientation plus nette dans le sens des offres françaises<sup>66</sup>.

Le moment favorable à la Saxe était cependant passé. En 1773, vu le fiasco des pourparlers avec la Grande-Bretagne, le ministre d'Aiguillon devait renoncer aux projets de coalition des états allemands appuyée sur la France. La même année avait d'ailleurs cessé de jouer le plus grand danger, celui de voir les puissances copartageantes, enhardies par la passivité de l'Ouest, résoudre sur le modèle du conflit oriental les intérêts contradictoires dans l'Empire. Les nouvelles parvenant à Versailles sur les contradictions se manifestant entre les trois cours à propos de la division du butin polonais et de la question de Gdańsk, permettaient de considérer que leur action dans la politique allemande serait

---

donné l'idée de participer à la succession. Elle attachait ses espoirs à la déclaration officielle de Maximilien-Joseph, obtenue en 1761, que sa renonciation aux droits sur la Bavière lui donnait en échange des droits successoraux définis par rapport à la ligne rudolphienne (c'est-à-dire du Palatinat) des Wittelsbach. Marie-Antoinette avait transmis ces droits à son fils, l'électeur de Saxe Frédéric-Auguste, avec l'idée de les céder à l'avenir au prix fort (cf. D. Strauven, *op. cit.*, p. 158).

<sup>64</sup> Rivière à Sacken 28 V, 29 VI, 2 IX 1772 ; Sacken à Rivière 14 VI, 28 VI, 13 IX, 4 X, 11 X 1772, 24 I 1773, StAD Gesandt., H. St. A. 2746, dos. XVII, f. 233 sq., 235, 254 sq., 269, 355, 377, dos. XVIII, f. 43.

<sup>65</sup> Pour ce qui est des tentatives de Sacken d'obtenir l'appui des trois cours copartageantes, surtout dans la question polonaise, cf. PC, vol. XXXIII, pp. 331, 349, 370, 395 ; Knebel à Kaunitz 3 V 1773 ; Kaunitz à Knebel 27 X 1773, HHSIA Staka, Sachsen, fasc. 19, f. 33, 131 ; Stutterheim à Sacken 10 X 1772, StAD Gesandt., H. St. A. 3396, fol. 374, f. 540 ; *Sbornik*, vol. CXXV, pp. 288 sq.

<sup>66</sup> Knebel à Kaunitz 1 VII 1774, HHSIA Staka, Sachsen, fasc. 19, f. 155.

impossible. Ces circonstances pourtant ne supprimaient pas la menace latente pesant sur le statu quo de l'Empire. Du côté de l'Autriche, surtout de l'empereur lui-même, s'étaient renforcées les tendances aux solutions unilatérales dans la matière qui, depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, restait toujours le point de mire des politiciens viennois — notamment la question de la succession de Bavière. En décembre 1772, Joseph II inaugurerait avec ses conseillers une série d'entretiens consacrés au règlement de cette question. On établit qu'au moment de la mort de Maximilien-Joseph, la Haute- et Basse-Bavière seraient proclamées fiefs vacants de l'Empire ; Joseph, en tant que chef du Reich, entrerait en leur possession<sup>67</sup>.

La partie française également, comme on s'en souvient, se préparait à régler la question bavaroise et la crise de 1772 accéléra l'action dans ce domaine. Et quand dans la seconde moitié de la même année eurent avorté les plans d'attirer la Saxe, la Bavière et le Palatinat devaient par la force des choses rester au centre de la politique allemande de Louis XV.

En 1772, la diplomatie française entreprit une action visant à éclaircir l'état réel de la question de la succession<sup>68</sup>. Les activités des représentants de Louis XV à Mannheim et à Munich n'apportèrent pas au début de résultats. On avait cependant constaté qu'à la cour de Munich on ne partageait pas les craintes de Charles-Théodore à l'encontre de la politique de la France. Le 29 août 1772, le chevalier Folard pouvait annoncer à d'Aiguillon que l'électeur de Bavière, inquiet par le partage de la Pologne, verrait volontiers une ligue des petits Etats allemands avec Louis XV à sa tête. Maximilien-Joseph désirait cependant — par crainte de la vengeance de l'Autriche — que l'initiative officielle en vint de la France. Selon l'électeur, la difficulté à monter une telle ligue ne pouvait résider que dans l'attitude de la cour saxonne, restant sous une dépendance évidente des pays copartageants<sup>69</sup>.

En réponse, le ministre d'Aiguillon accepta cette idée qui lui était proche et proposa la participation, en plus de la Bavière et

<sup>67</sup> P. P. Bernard, *op. cit.*, p. 15.

<sup>68</sup> D. Strauven, *op. cit.*, p. 218.

<sup>69</sup> Folard à d'Aiguillon 29 VIII 1772, BJ, notes de Konopczyński, ms. 39/61, f. 314.

du Palatinat, du Wurtemberg, du pays de Bade, de la Hesse et de Kassel ainsi que, ayant en vue son projet d'entente avec la Grande-Bretagne, l'électorat de Hanovre <sup>70</sup>. L'appui moral de la France fut suivi d'une offre d'aide financière destinée à agrandir l'armée de Maximilien-Joseph et de Charles-Théodore.

Si l'on n'accepta pas à Mannheim, après certaines hésitations, la proposition de renouveler avec la France le traité subsidiaire conclu pendant la guerre de sept ans, à la cour de Munich on lui consacra en revanche beaucoup d'attention <sup>71</sup>. Le voisinage avec la Bohême et le Tyrol faisait de la Bavière un butin facile pour l'armée autrichienne, l'état de défense de l'électorat laissant à désirer. En automne 1773, il fut décidé à Munich d'augmenter les effectifs de l'armée de 5000 à 20 000, y compris la milice. On ne cachait pas avec cela à la cour de Maximilien-Joseph que la réforme était dictée par la volonté d'éviter le sort de la Pologne <sup>72</sup>. L'électeur craignait cependant qu'il lui serait impossible de garder dans le secret les dotations françaises. Aussi décida-t-il originellement que les ressources pour l'agrandissement de l'armée seraient fournies par une partie des biens confisqués de l'ordre des jésuites. Les projets d'utiliser les biens de l'ordre reposaient sur des évaluations fausses ou étaient un camouflage de l'éventuelle aide financière de la France. En 1774, il devint notoire que les revenus des biens jésuites ne suffisaient même pas à couvrir les dépenses du système scolaire réformé de Bavière <sup>73</sup>. Le problème du financement de l'armée bavaroise restait ouvert. Jusqu'à la

<sup>70</sup> D'Aiguillon à Folard 13 IX 1772, *ibidem*. Cf. W. Konopczyński, *Konfederacja...*, vol. II, p. 297.

<sup>71</sup> Sur la position adoptée par Charles-Théodore sur la question de la succession et la menace venant de l'Autriche, cf. Werthern à Sacken 22 XII 1771, StAD Gesandt., H. St. A. 2746, dos. XVII, f. 39; Knebel à Kaunitz 3 VI 1774, HHStA Staka, Sachsen, fasc. 19, f. 126. Sur le subside, cf. PC, vol. XXXIII, pp. 282, 425, 428; cf. aussi Puttkamer à Jabłonowski 10 I 1773; Excerpt z listu zagranicznego 27 Jan. 1773 pisanego [Extrait de la lettre étrangère écrite le 27 janv. 1773], Biblioteka Czartoryskich, ms. 941, f. 746, ms. 3869, vol. XXXV, f. 133.

<sup>72</sup> Unger à Sacken 23 XII 1773, StAD Gesandt., H. St. A. 2651, vol. XXII, f. 406 sq.; cf. Puttkamer à Jabłonowski 10 I 1773, *ibidem*; Sonenburg à Kaunitz 1 III 1774, HHStA Staka, Bayern, fasc. 33. Sur l'état déplorable de l'armée bavaroise, cf. : Podstatzky à Kaunitz 23 XII 1770, Hartig à Kaunitz 5 VII 1774, *ibidem*, fasc. 31, f. 35 et fasc. 33.

<sup>73</sup> Hartig à Kaunitz 5 VII 1774, *ibidem*.

fin de l'année suivante ses effectifs n'augmentèrent de ce fait que de mille hommes environ <sup>74</sup>.

Le début de 1774 marque une nouvelle offensive de la diplomatie française dans l'Empire, la dernière que devait diriger le ministre d'Aiguillon. En mars 1774 vint à Munich le représentant de la Bavière à Paris, le baron Maximilien von Eyck, avec des propositions françaises concrètes concernant les subsides et la succession de Bavière <sup>75</sup>. En cette deuxième matière, d'Aiguillon donnait à entendre qu'il était informé des pactes de famille conclus en 1766 et 1771 et que la France pourrait aider à les mettre en oeuvre <sup>76</sup>.

Le gouvernement bavarois était prêt cette fois à entreprendre les pourparlers sur le traité subsidiaire <sup>77</sup>. Pour ce qui est de l'offre française de participer aux accords de succession, Maximilien-Joseph en fit une occasion de discuter le projet d'un accord supplémentaire qui réglerait le problème de la succession d'après le droit allodial de l'Empire. La France en tant que gardienne des institutions du Saint Empire serait la garante d'un tel accord <sup>78</sup>.

Le nouvel accord de famille entre la Bavière et le Palatinat fut posé dès juin 1774 à Nymphenburg. L'impulsion pour accélérer les activités vint, indépendamment de l'initiative de d'Aiguillon, de l'impression faite sur le souverain bavarois par la nouvelle du partage de la Pologne. « L'Electeur [...] commence à songer sérieusement à un arrangement solidé de la succession de Bavière, et que c'est le partage de la Pologne qui lui fait sentir la nécessité de régler cette affaire à temps », écrivait de Munich le ministre saxon Unger <sup>79</sup>.

Le traité de Nymphenburg de 1774 complétait les accords conclus précédemment ; dans la nouvelle teneur, ceux-ci garantissaient à chacune des parties le droit aux possessions réunifiées des deux lignes des Wittelsbach, la guillaumienne et la rudolphienne,

<sup>74</sup> Idem à idem 31 XII 1775, *ibidem*, fasc. 34.

<sup>75</sup> Sonenburg à Kaunitz 29 III 1774, *ibidem*, fasc. 33 ; Unger à Sacken 27 II 1774, StAD Gesandt., H. St. A. 2651, vol. XXIV, f. 67.

<sup>76</sup> D. Strauven, *op. cit.*, p. 226.

<sup>77</sup> Unger à Sacken 27 II 1774, StAD Gesandt., H. St. A. 2651, vol. XXIV, f. 67 ; Sonenburg à Kunitz 29 III 1774, HHStA Staka, Bayern, fasc. 33.

<sup>78</sup> D. Strauven, *op. cit.*, p. 226.

<sup>79</sup> Unger à Sacken 4 X 1772, StAD Gesandt., H. St. A. 2651, vol. XXII, f. 231

en attribuant en même temps ces droits à tous les collatéraux. Du point de vue de la théorie du droit, les pactes de famille avaient adopté une forme achevée et excluaient toute prétention de tierces parties (donc également de l'empereur qui voudrait invoquer le prétexte de l'extinction de la ligne). Les pactes constituaient cependant un changement essentiel par rapport au projet bavarois de 1774. Les principes adoptés de succession dans les territoires de la Bavière et du Palatinat ne se référaient pas directement aux droits de vassalité des électeurs (réglés principalement par la Bulle d'Or et les capitulations électorales des empereurs, dont les capitulations de Joseph II), mais uniquement aux institutions et anciens pactes de famille des Wittelsbach<sup>80</sup>. Les signataires du pacte renonçaient à la possibilité de le soumettre à l'approbation de Reichstag ainsi qu'à la possibilité d'obtenir des garanties politiques sous la forme de reconnaissance des pactes de famille par la France (ou par quelque autre puissance assurant une protection officielle des institutions de l'Empire allemand). Ceci équivalait à un fiasco évident des projets français. Le seul adoucissement à ce fiasco pouvait venir du fait que, théoriquement, le pacte garantissait les droits des ducs des Deux-Ponts protégés par Louis XV, alors que le ministre Folard, partiellement mis dans le secret des affaires de la succession, avait obtenu de Maximilien-Joseph le privilège de veiller à l'exécution des pactes de famille au moment de la mort de l'un quelconque des électeurs<sup>81</sup>. Ainsi n'avait pas été supprimée la chance de réunir la Bavière, le Palatinat, le Jülich et Berg ainsi que les Deux-Ponts sous l'autorité d'un représentant de la dynastie des Wittelsbach dépendant de la France.

La tournure défavorable pour la France des affaires de Bavière était venue de l'attitude de l'électeur du Palatinat hostile à la monarchie des Bourbons. Charles-Théodore était prêt à enrayer le conflit avec l'empereur par voie de pourparlers ; il craignait que l'adoption des garanties d'une puissance étrangère pourrait entraîner le Palatinat dans une nouvelle aventure de guerre. Sur les décisions relatives à la reconnaissance internationale des pactes

---

<sup>80</sup> D. Strauven, *op. cit.*, p. 232 ; I. Rindfleisch, *op. cit.*, p. 30.

<sup>81</sup> D. Strauven, *op. cit.*, p. 231.

influa la mort de Louis XV survenue en mai 1774. Il semblait moins dangereux de renoncer aux démarches que de rendre publics les pactes (tenus dans le secret devant la cour impériale) et d'en faire dépendre l'exécution de la bonne volonté de la France au moment où l'orientation politique de la monarchie pouvait subir quelque changement<sup>82</sup>. Les craintes d'un retournement dans la politique étrangère de la France ont été confirmées par la démission immédiate, après le sacre de Louis XVI, du ministre d'Aiguillon.

La mort de Louis avait mis fin à une autre initiative encore, quoique celle-ci ne fût pas d'inspiration française mais avantageuse pour la monarchie. La mère de l'électeur de Saxe, Marie-Antoinette Walpurga, oeuvrait depuis 1770, ayant en vue principalement les intérêts de Frédéric-Auguste III, au profit du rapprochement entre la Saxe et la Bavière, le Palatinat et le Duché des Deux-Ponts. L'alliance des cours citées devait avoir une orientation antiautrichienne ; elle devait assurer à sa promotrice une part avantageuse dans la succession allodiale bavaroise<sup>83</sup>. La mère de l'électeur, qui était d'avis « que cette union des Cours mentionnées n'aboutiroit à rien, si elle n'étoit pas étayée par quelque grande Puissance », penchait tout d'abord vers les garanties prussiennes<sup>84</sup>. Frédéric II à qui elle s'était adressée en juin 1773, refusa d'accorder les garanties par crainte qu'une telle mesure entraînerait des complications dans les relations prusso-autrichiennes<sup>85</sup>. En 1774, probablement sous l'influence de son frère, de

<sup>82</sup> *Ibidem*, pp. 220, 228, 231. L'auteur passe cependant sous silence un aspect à mon sens important, notamment la mort de Louis XV. Cf. Unger à Sacken : « Après la mort de feu le Roi, les affaires pourroient changer de face [...], il falloit voir auparavant si le Roi régnant [i.e. Louis XVI] suivroit le Plan et le Système de Son Prédécesseur », 19 VI 1774, StAD Gesandt., H. St. A. 2651, vol. XXIII, f. 185.

<sup>83</sup> A cette fin devait servir le mariage, arrangé en 1773 par Marie-Antoinette, de l'héritier du trône de Zweibrücken, le duc Charles-Frédéric, avec la princesse saxonne Amélie (que l'on prévoyait auparavant marier avec le comte d'Artois puis Joseph II). Charles-Frédéric en tant que parent le plus proche de l'électeur du Palatinat dans la ligne rudolphienne pourrait hériter de lui toute la succession bavaroise et le Palatinat ; cf. : Rivière à Sacken 19 VIII 1772, Unger à Sacken 19 VI 1774, StAD Gesandt., H. St. A. 2746, dos. XVII, f. 346, H. St. A. 2651, vol. XXIII, f. 184 sq. ; PC, vol. XXXIII, pp. 507, 517.

<sup>84</sup> Unger à Sacken 19 VI 1774, *ibidem*.

<sup>85</sup> Knebel à Kunitz 19 VII 1773, HHStA Staka, Sachsen, fasc. 19, f. 195 ; PC, vol. XXXIII, pp. 622 sq.

l'électeur de Bavière Maximilien-Joseph et de Folard, Marie-Antoinette eut l'idée de demander, pour la ligue allemande en formation, la protection de Louis XV<sup>86</sup>.

Le fiasco de ces plans instaura dans le cercle des « patriotes » allemands, adversaires de la domination austro-prussienne dans l'Empire, un climat de pessimisme et de défaitisme. L'idée d'union défensive des petits souverains, sous la forme proposée par d'Aiguillon ou par la mère de l'électeur de Saxe, fut reconnue comme chimérique. A Munich, on soutenait vers la fin de 1774 que la France ne s'était jamais sérieusement intéressée à la reconstruction du Tiers Parti et que les promoteurs de l'union, Du Buat et Folard, occupant uniquement des postes secondaires, n'étaient pas suffisamment informés des projets du ministère français<sup>87</sup>. Le changement du climat, intervenu entre le printemps et l'automne 1774, ne venait pas uniquement de la mort de Louis XV et des difficultés à concilier les intérêts de la Bavière et du Palatinat. Avait également pesé la manifestation armée autrichienne à la frontière bavaroise — un avertissement qui déclencha l'activité antihabsbourgeoise de la diplomatie de Maximilien-Joseph dans la première moitié de 1774. En juillet de la même année, l'armée impériale franchit la frontière de l'électorat et commença l'occupation du fief de Plössburg dans la province de Sulzbach, objet de litige avec la Bavière<sup>88</sup>.

On ne peut parler du plein succès de l'offensive diplomatique de d'Aiguillon que pour ce qui concerne l'électorat de Trèves. Le duc Clément-Venceslas, un représentant de la maison saxonne élu grâce à la protection de l'impératrice Marie-Thérèse, manifestait dès les années soixante sa disposition à la collaboration politique et économique avec la France ; la période des partages de la Pologne avait apporté une qualité nouvelle dans les rapports entre Coblençe et Versailles. En février 1774 fut signé un traité secret entre les deux cours. La France obtint une régulation avantageuse de la frontière avec l'électorat et des privilèges commerciaux et de

<sup>86</sup> Unger à Sacken 19 VI, 20 XI 1774, StAD Gesandt, H. St. A. 2651, vol. XXIII, f. 185, 363 sq.

<sup>87</sup> Unger à Sacken 20 XI 1774, *ibidem*.

<sup>88</sup> « Pro-Memoria der kurfürstl. bayerischen geheimen Kanzley, d.d. München dem 6. August 1774... », HHStA Staka, Bayern, fasc. 33. Cf. Hartig à Kaunitz 9 VIII, 7 X 1774, *ibidem*.

navigation considérables. Le traité de février fut reconnu à Vienne comme une trahison de Clément-Venceslas ; il restituait cependant l'équilibre des forces dans la zone du Bas-Rhin, compromis pendant la guerre de sept ans au profit des pays maritimes : la Grande-Bretagne et la Hollande<sup>89</sup>.

\*

Au résultat des actions diplomatiques entreprises dans l'arène allemande dans la seconde phase du conflit oriental (1772 - 1774), la monarchie de Louis XV avait amélioré ses actifs dans l'Empire auxquels la guerre de sept ans et les premières années de paix avaient porté atteinte. Elle ne parvint toutefois pas à monter le Tiers Parti, son objectif principal, capable de contrebalancer les influences que faisaient peser sur l'Empire, l'Autriche et la Prusse. Les Français n'avaient pas non plus réussi à se faire garants des pactes secrets de succession entre la Bavière et le Palatinat. La perspective de réunir la Bavière, le Palatinat et les Deux-Ponts sous le sceptre d'un souverain dépendant de la France s'était rapprochée très insensiblement grâce à l'admission aux pactes de la Bavière et du Palatinat du duc mineur des Deux-Ponts. Les activités du ministère de d'Aiguillon préparaient toutefois le terrain de la politique allemande de son successeur et, comme il devait apparaître, continuateur des idées du duc, Vergennes<sup>90</sup>. Elles avaient en effet mis au jour non seulement les contradictions d'intérêts des diverses cours de l'Empire, mais aussi ce qui pouvait concilier ces intérêts : la peur de perdre la souveraineté arrachée par un combat de plusieurs siècles, de voir abolie la « liberté germanique ». Les craintes suscitées par la politique de puissance de l'Autriche et de la Prusse, de partager le sort de la Pologne, devaient pousser tôt ou tard les monarques allemands dans les bras ouverts de la France<sup>91</sup>.

(Traduit par Lucjan Grobelak)

<sup>89</sup> B. J. Kreuzberg, *op. cit.*, pp. 75 sqq.

<sup>90</sup> La politique allemande de Vergennes est présentée par A. Tračevski, *Nemeckij vopros vo Francii pri Ludovike XVI*, Odessa 1880.

<sup>91</sup> Ces problèmes ont dernièrement été soulevés dans le travail de J. Tiainen, *Napoleon und das napoleonische Frankreich in der Oeffentliche Diskussion des « Dritten Deutschland »*. 1797 - 1806, Jyväskylä 1971.